



Versement des salaires en attente de reclacement

Par **AlexJorm**, le **26/08/2014** à **14:58**

Bonjour,

Je vais essayé de vous exposer mon problème de façon concise.

J'ai été braqué l'année dernière sur mon lieu de travail. Il y a de cela 5 mois la médecine du travail m'a considérée inapte.

L'employeur est obligé de me proposer un reclassement. Après une période d'un mois l'employeur a repris le versement des salaires. Toutefois:

Mon contrat de travail indique 8 heures par semaines, sur les 3 derniers mois précédent mon arrêt j'ai signé de nombreux avenants et j'étais en moyenne a 25heures par semaine.

L'employeur a repris les versements à hauteur de 8h par semaine. Quand je suis allé me renseigner à l'inspection du travail on m'a signalé qu'il y avait eu des cas de Jurisprudence concernant ma situation.

Je suis en train d'écrire à mon employeur mais je ne trouve aucune info sur internet.

Pouvez vous me renseigner.

Par avance merci.

Par **moisse**, le **26/08/2014** à **20:05**

Bonsoir,

Effectivement cela sent le coup fourré.

SI l'employeur maintient que le contrat prévoit 8 h/semaine, rappelez lui que les avenants destinés à contourner l'interdiction de dépasser 33% d'heures complémentaires s'applique à lui.

Les soi-disant avenants établis pour contourner cette règle seront nuls et nonavenus, et votre contrat transformé en CDI temps partiel à 25 ou 30 heures selon la réalité constaté.

De toutes façons la situation ne va pas durer, cet employeur ne va pas vous payer ad vitam eternam à rester chez vous.

Par **AlexJorm**, le **27/08/2014** à **11:58**

Je vous remercie pour votre réponse rapide!rnJ'envoie le recommandé demain!